**Demande de propositions (RFP)**

*Soutenu par le ministère de l'agriculture des États-Unis*

**Numéro de l'appel d'offres : #06**

**Date d'émission :**  9/27/2024

**Date/heure de clôture :** 7/10/2024

**Demande de propositions pour une Assurance Maladie avec Tiers Payants et d'une Assurance Vie pour les Employés de Partners Of the Americas.**

Chers candidats,

Partners of the Americas (POA) et le Département de l'Agriculture des États-Unis (USDA) ont le plaisir de lancer cet appel d'offres pour solliciter les services d’une bonne compagnie d’assurance réputée et crédible pour la couverture médicale et assurance vie aux profits de ces employés en Mauritanie.

USDA Food for Progress Mauritania (USDA FFPr Mauritanie) est un projet quinquennal d'environ 15,3 millions de dollars qui vise à accroître la productivité agricole et le commerce dans le secteur horticole mauritanien. L'un des principaux objectifs du projet est d'améliorer le commerce intérieur et de concurrencer les légumes et les fruits provenant des pays voisins.

L'objectif de cet appel d'offres est d'attribuer un contrat d'un montant maximum de 45 000 USD à la proposition sélectionnée, dans l'attente du processus d'évaluation final. Les compagnies Mauritaniennes ou Internationales qualifiées ayant des compétences dans le domaine sont vivement encouragées à poser leurs candidatures.

L'USDA et la POA se réservent le droit de financer tout ou partie des propositions soumises à l'examen. Veuillez-vous référer à ce qui suit pour une déclaration complète des objectifs et des résultats attendus.

|  |  |
| --- | --- |
| **Numéro de l'appel d'offres :** | FFPr Mauritanie RFP No. 06 |
| **Description :** | **Assurance Maladie & Assurance vie** |
| **Date d'émission :** | 27 septembre 2024 |
| **Date limite de remise des propositions :** | 7 Octobre 2024 |
| **Courriel pour les propositions :** | [procurementmauritania@partners.net](mailto:procurementmauritania@partners.net) |
| **Financé par :** | Département de l'agriculture des États-Unis (USDA) |
| **Mis en œuvre par :** | Partenaires des Amériques Inc (POA) |
| **Type de bourse prevue :** | Bon de commande à prix fixe |
| **Méthode de sélection des sources :** | L'attribution du marché se fera sur la base de la méthode de la meilleure valeur. Le marché sera attribué à l'offrant responsable et raisonnable qui présentera le meilleur rapport qualité/prix pour POA. |

Table des matières

Exigences en matière d'éthique et de conduite professionnelle 1

Section I : Objet 2

Section II : Instructions générales aux offrants 2

Section III : Informations sur l'éligibilité 3

Section IV : Étendue des travaux et description de l'opportunité de contrat 3

Section V : Informations sur l'attribution et évaluation 6

Section VI : Demande et soumission 7

Section VII : Conditions générales 8

Exigences en matière d'éthique et de conduite professionnelle

Partners of the Americas Inc. (POA) s'engage à faire preuve d'intégrité en matière de passation de marchés et de contrats, et ne sélectionne ses fournisseurs que sur la base de critères commerciaux objectifs, tels que le prix et la valeur technique. POA attend de ses fournisseurs qu'ils respectent ses normes de conduite professionnelle. La POA ne tolère pas la fraude, la collusion entre les soumissionnaires, la contrefaçon des propositions ou des offres, ou la corruption. Toute entreprise ou personne qui enfreint ces règles sera exclue de cette acquisition et des futures opportunités d'acquisition, et l'USDA et le Bureau de l'inspecteur général pourront en être informés.

Il est strictement interdit aux employés et agents de la POA de demander ou d'accepter de l'argent, des honoraires, des commissions, des crédits, des cadeaux, des pourboires, des objets de valeur ou des compensations de la part de vendeurs ou de fournisseurs, actuels ou potentiels, en échange d'une affaire ou en guise de récompense. Les employés et les agents qui se livrent à de tels agissements s'exposent à la résiliation de leur contrat de travail et feront l'objet d'un rapport à l'USDA et au bureau de l'inspecteur général. En outre, la POA informera l'USDA et le bureau de l'inspecteur général de toute offre d'argent, de frais, de commissions, de crédits, de cadeaux, de pourboires, d'objets de valeur ou de compensations à des fournisseurs pour obtenir des contrats.

Les soumissionnaires qui répondent à cet appel d'offres doivent inclure les éléments suivants dans leur proposition :

* Divulguer toute relation proche, familiale ou financière avec le POA ou le personnel du projet. Par exemple, si le cousin d'un soumissionnaire est employé par le projet, le soumissionnaire doit l'indiquer.
* Indiquer toute relation familiale ou financière avec d'autres soumissionnaires présentant des propositions. Par exemple, si le parent du soumissionnaire possède une société qui soumet une autre proposition, le soumissionnaire doit l'indiquer.
* Certifier que les prix de l'offre ont été déterminés de manière indépendante, sans consultation, communication ou accord avec tout autre soumissionnaire ou concurrent en vue de restreindre la concurrence.
* Certifier que toutes les informations présentées dans la proposition et toutes les pièces justificatives sont authentiques et exactes.
* Veiller à ce que les interdictions de la POA en matière de fraude, de corruption et de pots-de-vin soient comprises et acceptées.

Veuillez contacter [compliance@partners.net](mailto:compliance@partners.net) pour poser des questions ou faire part de vos préoccupations concernant les informations susmentionnées ou pour signaler toute infraction potentielle. Les infractions potentielles peuvent également être signalées directement à la POA.

En signant la présente proposition, l'offrant confirme qu'il se conforme à cette norme et garantit qu'il ne tentera pas d'influencer le personnel de la POA ou le gouvernement par le biais de pots-de-vin, de gratifications, de paiements de facilitation, de commissions occultes ou de fraudes. L'offrant reconnaît également que la violation de cette politique peut entraîner la résiliation du contrat, le remboursement des fonds non autorisés pour des actes de corruption, et éventuellement la suspension et l'exclusion par le gouvernement des États-Unis.

Tout soumissionnaire estimant avoir été traité de manière inéquitable ou injuste peut soumettre une plainte ou une protestation à l'équipe de conformité de la POA à l'adresse compliance@partners.net. Vous pouvez demander la confidentialité de votre demande.

Section I : Objet

POA, l'organisme chargé de la mise en œuvre du programme Food for Progress Mauritanie de l'USDA, invite les soumissionnaires qualifiés à présenter des propositions pour fournir une assurance médicale et une assurance vie afin de mettre en place un programme complet d'assurance maladie avec un système de tiers payant et une assurance vie. Ces prestations sont conçues pour offrir une protection contre les risques liés à la santé et assurer la sécurité financière des familles des employés en cas de décès.

1. **Objectifs du Programme d’assurance:**

* **Accès facilité aux soins de santé :** Permettre aux employés d'accéder aux soins médicaux sans avoir à avancer des fonds, grâce au système de tiers payant.
* **Sécurité financière :** Fournir une couverture financière en cas de décès d'un employé, afin de protéger les proches contre les conséquences économiques d'un tel événement.
* **Promotion du bien-être global :** Assurer que les employés bénéficient d'un soutien en matière de santé et de sécurité financière, contribuant ainsi à une meilleure qualité de vie et à une productivité accrue.
* **Attraction et rétention des talents :** Offrir des avantages sociaux compétitifs pour attirer et retenir les talents au sein de l'entreprise.
  1. **Objectifs Spécifiques**

**Protection Financière contre les Risques Médicaux :**

* Couvrir l'ensemble des frais médicaux des employés, y compris les consultations, hospitalisations, et traitements, sans besoin d'avancer des fonds grâce au tiers payant.
* Offrir une couverture étendue pour les soins spécialisés, les médicaments, et les interventions chirurgicales, garantissant que les employés reçoivent les soins nécessaires sans contrainte financière.

**Sécurité Financière pour les Familles des Employés :**

* Proposer une assurance vie offrant une couverture adéquate en cas de décès, assurant que les familles des employés disposent de ressources financières pour faire face aux conséquences économiques.
* Inclure des options de couverture supplémentaires telles que l'assurance invalidité et l'assurance décès accidentel, selon les besoins spécifiques des employés.
  1. **Amélioration de l'Accès aux Soins :**
* Faciliter l'accès à un réseau de prestataires de soins de santé (hôpitaux, cliniques, pharmacies) où le tiers payant est accepté.
* Réduire les démarches administratives pour les employés, leur permettant d'obtenir des soins médicaux de manière rapide et sans tracas.

**Promotion de la Santé et du Bien-être :**

* Mettre en place des programmes de prévention et de bien-être en partenariat avec le prestataire d’assurance, incluant des consultations de santé mentale, des programmes de gestion du stress, et des initiatives de santé au travail.

1. **Portée de la Couverture**
   1. **Population Couverte :**

* **Employés Éligibles :** Tous les employés permanents de Partners Of the Americas seront éligibles pour la couverture d'assurance maladie avec tiers payant et assurance vie.
* **Ayants Droit :** Les conjoints et enfants à charge des employés seront également couverts par le système d'assurance maladie. Les critères pour définir les ayants droit seront conformes aux pratiques locales.
  1. **Couverture Géographique :**
* **National :** La couverture s'appliquera sur tout le territoire national, avec une attention particulière aux villes et régions où les employés résident ou travaillent.
  1. **Types de Soins Couverts par l'Assurance Maladie :**
     1. **Soins Ambulatoires :**
  + **Consultations Médicales :** Consultations chez les généralistes et spécialistes.
  + **Diagnostic et Analyses :** Couverture des tests de laboratoire, imagerie médicale, et autres examens diagnostics.
  + **Soins D’urgence :** Traitements médicaux en cas de situations d’urgence, y compris les frais d’ambulance.
    1. **Soins Hospitaliers :**
       1. **Hospitalisation :** Couverture des frais d’hospitalisation, y compris les soins intensifs, la chirurgie, et les soins postopératoires.
       2. **Interventions Chirurgicales :** Prise en charge des frais d’opération, y compris les honoraires des chirurgiens et autres spécialistes.

1. **Soins Dentaires:**
   1. **Soins Préventifs :** Consultations régulières, détartrage, et contrôle.
   2. **Soins Curatifs :** Traitement des caries, extractions, et traitements des gencives.
   3. **Prothèses Dentaires :** Pose de couronnes, prothèses, et implants.
2. **Soins Ophtalmologiques :**
   1. **Consultations :** Examens de la vue et traitement des maladies oculaires.
   2. **Correction Visuelle :** Prise en charge partielle ou totale des lunettes et lentilles de contact.
   3. **Chirurgie :** Couverture des interventions chirurgicales pour la correction des troubles visuels.
3. **Soins Maternité :**
   1. **Consultations Prénatales :** Suivi complet de la grossesse.
   2. **Accouchement :** Couverture des frais d’accouchement, y compris les césariennes.
   3. **Soins Postnatals :** Suivi médical pour la mère et le nouveau-né après la naissance.
4. **Soins de Santé Mentale :**
   1. **Consultations Psychologiques et Psychiatriques :** Thérapies, consultations individuelles, et programmes de soutien.
   2. **Programmes de Prévention :** Initiatives de gestion du stress, prévention du burn-out, et soutien psychologique.
5. **Pharmacie :**
   1. **Médicaments sur Ordonnance :** Couverture complète ou partielle des médicaments prescrits.
   2. **Vaccins et Préventifs :** Prise en charge des vaccins recommandés et autres traitements préventifs.
6. **Médecine Alternative:**
   1. **Acupuncture, Homéopathie, Ostéopathie, etc.** : Prise en charge sous conditions définies par l'assurance.
7. **Assurance Vie :**
   1. **Capital Garanti : 20.000 a 30.000 USD**
   2. **Décès Naturel :** Versement d’un capital aux bénéficiaires désignés en cas de décès de l’employé.
   3. **Décès Accidentel :** Versement d’un capital supplémentaire en cas de décès accidentel.
   4. **Invalidité Permanente Totale :** Versement d’une indemnité en cas d’invalidité rendant l’employé incapable de travailler de manière permanente.
8. **Options de Couverture:**
   1. **Assurance Vie Temporaire :** Couverture pendant une période déterminée, par exemple jusqu'à l'âge de la retraite.
   2. **Assurance Vie Permanente :** Couverture pour toute la vie, avec accumulation d'une valeur de rachat.
   3. **Assurance Décès par Accident :** Couverture spécifique pour les accidents mortels.
   4. **Assurance Invalidité :** Couverture en cas d’invalidité partielle ou totale, temporaire ou permanente.

Section II : Instructions générales aux offrants

L'"offrant", le "consultant" et/ou le "soumissionnaire" est une entreprise ou un consultant qui propose des travaux dans le cadre du présent appel d'offres. Le terme "offre" et/ou "proposition" désigne l'ensemble des documents que l'entreprise ou le consultant soumet pour proposer les travaux.

Les offrants qui souhaitent répondre à cet appel d'offres doivent soumettre leurs propositions en en français conformément aux instructions suivantes. Les offrants sont tenus de prendre connaissance de toutes les instructions et spécifications contenues dans le présent appel d'offres. S'ils ne le font pas, c'est à leurs risques et périls. Si l'appel d'offres est modifié, tous les termes et conditions non modifiés dans la modification resteront inchangés.

L'émission de cet appel d'offres n'oblige en aucun cas la POA à attribuer un contrat. Les coûts liés à la préparation ou à la soumission de leur proposition ne seront pas remboursés aux offrants. POA ne sera en aucun cas responsable de ces coûts.

Le chef de projet désigné par POA inspectera de temps à autre les services fournis afin de déterminer si les activités sont exécutées de manière satisfaisante et si tous les équipements ou fournitures sont d'une qualité et d'un niveau acceptables. Le contractant est responsable de toute contre-mesure ou action corrective relevant du champ d'application du présent appel d'offres, qui pourrait être exigée par la POA à la suite de cette inspection.

1. **Soumission**

Les propositions doivent être soumises par voie électronique et doivent être envoyées au plus tard le lundi 23 septembre à 18 heures (heure de l'Est) à l'adresse suivante : [procurementmauritania@partners.net](mailto:procurementmauritania@partners.net) Le numéro de l'appel d'offres et le titre de l'activité doivent être indiqués dans l'objet du courriel. Les propositions techniques et financières doivent être soumises dans un (1) seul courriel.

La soumission à la POA d'une proposition en réponse à cet appel d'offres constitue une offre et indique que l'offrant accepte les termes et conditions de cet appel d'offres et de ses annexes. POA se réserve le droit de ne pas évaluer une proposition non conforme ou incomplète.

Section III : Information sur l'éligibilité

1. **Pays interdits**

La POA doit vérifier la source et la nationalité des biens et services et s'assurer (dans toute la mesure du possible) qu'elle n'achète pas de biens ou de services à des pays interdits ou à toute autre partie soumise à des restrictions figurant sur la [liste des ressortissants spécialement désignés et des personnes bloquées](https://sanctionssearch.ofac.treas.gov/) tenue par le Trésor américain, le [système de gestion des adjudications](https://sam.gov/) ou la [liste des désignations de sécurité des Nations unies](https://www.un.org/securitycouncil/content/un-sc-consolidated-list).

La liste actuelle des pays soumis à des sanctions globales comprend Cuba, l'Iran, la Corée du Nord, le Soudan et la Syrie. Les marchandises ne peuvent pas transiter ou être assemblées dans des pays d'origine ou de nationalité faisant l'objet de sanctions globales, et le vendeur ne peut pas être détenu ou contrôlé par un pays interdit.

En soumettant une proposition en réponse à cet appel d'offres, les offrants confirment qu'ils ne violent pas les exigences relatives à la source et à la nationalité des biens ou des services proposés et que les biens et les services sont conformes au code géographique et aux exclusions relatives aux pays interdits décrites ci-dessus.

Section IV : Étendue des travaux et description de l'opportunité de contrat

1. **Champ application**

**Le champ d'application de l'assurance maladie comprend les aspects suivants :**

L'assurance couvre une gamme de soins médicaux, y compris les consultations chez les généralistes et les spécialistes, les examens de laboratoire, les analyses, les radiographies, et autres diagnostics nécessaires à la prise en charge médicale de l'assuré.

La prise en charge des frais d'hospitalisation, incluant les séjours à l'hôpital, les interventions chirurgicales, les soins intensifs, les frais de salle d'opération, ainsi que les soins post-hospitaliers.

Le remboursement partiel ou total des frais de médicaments prescrits par un professionnel de santé agréé, y compris les traitements pour des maladies chroniques.

Couverture des soins d'urgence, y compris les services ambulanciers, ainsi que les soins ambulatoires qui ne nécessitent pas d'hospitalisation.

Inclusion des consultations et interventions préventives comme les vaccinations, les dépistages, et les bilans de santé annuels, visant à prévenir l'apparition de maladies.

Prise en charge des frais liés à la grossesse, y compris les consultations prénatales, les échographies, l'accouchement, et les soins postnataux pour la mère et l'enfant.

Mise en place d'un système de tiers payant permettant à l'assuré de bénéficier des services de santé sans avoir à avancer les frais, ces derniers étant directement réglés par l'assureur auprès des prestataires de soins.

Définition claire des conditions et des maladies non couvertes par l'assurance, comme certaines interventions esthétiques, les traitements expérimentaux ou les soins en dehors des réseaux agréés, selon les clauses du contrat.

**Le champ d'application de l'assurance vie couvre les éléments suivants :**

En cas de décès de l'assuré, l'assurance vie prévoit le versement d'un capital ou d'une rente aux bénéficiaires désignés dans le contrat. Ce capital est destiné à couvrir les besoins financiers des ayants droit, comme les dépenses courantes, les dettes ou les frais funéraires.

La couverture inclut généralement le décès par toute cause, qu'il s'agisse d'un accident ou d'une maladie, sauf exclusions spécifiques mentionnées dans le contrat.

Dans certains cas, l'assurance vie peut inclure une clause d'invalidité permanente, où une partie ou la totalité du capital est versée à l'assuré en cas d'incapacité totale de travailler suite à un accident ou une maladie.

L'assurance vie peut être souscrite pour une durée limitée (assurance temporaire) ou pour toute la durée de vie de l'assuré (assurance vie entière), avec des prestations adaptées à la durée choisie.

Mention des situations non couvertes, telles que le suicide dans les premières années du contrat, les décès dus à des activités à risque non déclarées, ou les décès survenus dans des pays à haut risque.

Possibilité pour l'assuré de racheter partiellement ou totalement son contrat avant son terme, sous réserve de pénalités ou de réductions de prestations, selon les conditions spécifiées dans le contrat.

Précisions sur le traitement fiscal des prestations versées, notamment en matière de droits de succession, selon la législation en vigueur.

Ces champs d'application doivent être détaillés et adaptés selon les besoins spécifiques des assurés et les conditions propres à chaque contrat d'assurance.

1. **Résultats attendus**

L’assurance doit offrir une protection financière aux bénéficiaires, garantissant ainsi leur accès aux soins médicaux nécessaires sans difficultés financières. Elle doit diminuer les frais financiers liés aux dépenses liées à la santé, telles que les consultations, les hospitalisations et les traitements. Elle doit éviter également l'endettement en tenant compte des coûts élevés de la santé. L'assurance médicale doit améliorer la qualité de vie en couvrant les dépenses liées à la santé, permettant aux bénéficiaires de se concentrer sur leur guérison sans subir de stress financier. Elle doit favoriser la santé préventive en intégrant les rapports de santé règlementaires, les vaccinations et les screenings, favorisant la détection précoce des maladies et réduisant les complications. Aussi garantit-elle la satisfaction des bénéficiaires en traitant rapidement les demandes de remboursement et en offrant un service client de qualité.

Lorsque le bénéficiaire meurt, l'assurance garantit la sécurité financière en fournissant un capital ou un loyer, assurant la continuité de vie des proches et en offrant une protection contre les imprévus.

1. **Instructions pour les propositions techniques**

Les propositions techniques doivent comprendre les éléments suivants :

1. *Approche technique* - Description des services proposés qui satisfont ou dépassent les spécifications techniques ou champ d’application. La proposition doit montrer comment l'offrant prévoit d'effectuer le travail et décrire une approche qui démontre que le travail sera effectué dans les délais et de manière acceptable. Les propositions doivent décrire des stratégies qui feront appel à différents acteurs pour trianguler les informations.
2. *Prestations antérieures* - Fournissez une liste d'au moins trois (3) expériences récentes d'une portée et d'une durée similaires. Incluez les projets qui illustrent le mieux votre expérience professionnelle en rapport avec le présent appel d'offres. Indiquez le nom et l'adresse de l'organisation pour laquelle les services ont été fournis, une description du travail effectué, la durée du travail et la valeur des services.
3. **Instructions pour les propositions de coûts/prix**

L'offrant doit fournir un budget entièrement détaillé en utilisant [ce modèle (cliquez ici pour télécharger une copie)](https://partnersnet107.sharepoint.com/:x:/s/External/EY5f0_HpSqBFgkrbX-uRe6wB2yVs_43Sua5mX0TGYFhH6A?e=sEhbYU). Les offrants doivent compléter le modèle en incluant autant d'informations détaillées que possible.

Section V : Informations sur l'attribution et évaluation

1. **Estimation des fonds disponibles**

L'objectif de cet appel d'offres est d'attribuer jusqu'à 45 000 USD aux propositions sélectionnées, dans l'attente de l'évaluation finale. La POA et l'USDA se réservent le droit de financer tout ou partie des demandes soumises.

1. **Période d'exécution**

Suite à la notification, POA informera les bénéficiaires des prochaines étapes pour formaliser et recevoir le contrat. La période d'exécution s'étendra d’Octobre 2024 à Septembre 2025.

1. **Détermination de la responsabilité**

La POA ne conclura aucun type d'accord avec un soumissionnaire avant de s'être assurée de sa responsabilité. Lors de l'évaluation de la responsabilité de l'offrant, les facteurs suivants sont pris en considération :

* 1. Fournir la preuve des licences commerciales requises pour opérer dans le pays d'accueil.
  2. Disposer de ressources financières suffisantes pour financer et exécuter le travail ou livrer les marchandises ou avoir la capacité d'obtenir des ressources financières.
  3. Capacité à respecter les délais de livraison ou d'exécution requis ou proposés.
  4. Avoir des antécédents satisfaisants.
  5. Avoir des antécédents satisfaisants en matière d'intégrité et d'éthique des affaires.
  6. Avoir l'organisation, l'expérience, les contrôles comptables et opérationnels et les compétences techniques nécessaires.
  7. Être qualifié et éligible pour effectuer le travail en vertu des lois et règlements applicables.

1. **Critères d'évaluation**

Chaque proposition sera évaluée et notée en fonction des critères d'évaluation énoncés dans le tableau ci-dessous.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Critères d'évaluation** | **Sous-critères d'évaluation** | **Maximum de points** |
| **Expérience et Réputation** | Le prestataire doit démontrer une expertise avérée dans la gestion d'assurances santé avec tiers payant et d'assurances vie pour les entreprises. | 20 points |
| Il doit avoir une réputation solide dans le secteur avec des références positives d'entreprises similaires. |
|  |
|  |
| **Réseau de Partenaires Médicaux et Tiers Payant :** | **Réseau Étendu :** Le prestataire doit avoir un réseau large et fiable de prestataires de soins acceptant le tiers payant. | 30 points |
| **Accès Facile :** Le réseau doit couvrir les zones géographiques où les employés de Partners Of the Americas sont basés. |
| **Capacité de Gestion :** Le prestataire doit avoir des systèmes efficaces pour gérer les réclamations et les paiements, ainsi que des processus de contrôle de qualité pour s'assurer de la satisfaction des assurés. |
| **Technologie et Innovation :** | Le prestataire doit offrir des solutions technologiques avancées, telles que des applications mobiles et des portails en ligne pour la gestion des réclamations, l'accès aux informations sur la couverture, et la localisation des prestataires de soins. | 20 points |
| Il doit proposer des services innovants comme la télémédecine, le suivi des dossiers médicaux électroniques, et des programmes de prévention en ligne. |
|  |
| **Service à la Clientèle :** | **Support 24/7 :** Le prestataire doit offrir un service client accessible 24/7 avec une assistance multilingue si nécessaire. | 15 points |
| **Transparence et Communication** | Le prestataire doit être capable de communiquer clairement et régulièrement avec les employés sur les droits et obligations, les mises à jour de la couverture, et les processus de réclamation. | 15 points |
| **Total des points** | | 100 points |

La POA examinera toutes les propositions, attribuera le marché sur la base des critères d'évaluation techniques et financiers susmentionnés et sélectionnera l'offrant dont la proposition présente le meilleur rapport qualité-prix pour la POA. La POA peut également exclure une offre de l'examen si elle détermine que l'offrant n'est pas "responsable", c'est-à-dire qu'il n'a pas les capacités de gestion et financières requises pour effectuer le travail demandé. La POA peut attribuer le marché à un soumissionnaire sans discussion, c'est pourquoi l'offre initiale doit contenir le meilleur prix et les meilleures conditions techniques du soumissionnaire.

Section VI : Demande et soumission

1. **Format de la demande de proposition**

Les demandes ne doivent pas dépasser un total de 15 pages et doivent utiliser la police Times New Roman de 12 points, à simple interligne, dactylographiées sur du papier standard de 8 ½" x 11" avec des marges d'un pouce, et chaque page doit être numérotée consécutivement. Gardez à l'esprit la limitation du nombre de pages pour chaque section de la demande de proposition, comme indiqué ci-dessous. Toute page supplémentaire dépassant ce nombre ne sera pas examinée par le comité d'examen.

* Page de couverture (1 page)
* Table des matières (1 page)
* Exposé des motifs de la proposition (8 pages maximum)
* Budget (sans limit)
* Annexes (5 pages maximum)
  + Performances passées
  + Documents d'incorporation
  + Numéro d'identification fiscale
  + Photocopie de la carte d'identité du représentant légal

1. **Liste de contrôle pour la soumission**

* Document 1 : Proposition technique détaillée
* Document 2 : Proposition de coût détaillée
* Document 3 : Performances passées
* Document 4 : Documents d'incorporation
* Document 5 : Numéro d'identification fiscale
* Document 6 : Photocopie de la carte d'identité du représentant légal

**C. Processus de soumission**

Les propositions doivent être soumises à [procurementmauritania@partners.net](mailto:procurementmauritania@partners.net) avant la date limite indiquée sur la page de couverture du présent appel d'offres. Les demandes reçues en retard ou incomplètes ne seront pas prises en compte dans le processus d'évaluation. **Les offre doivent être soumises en français.**

Section VII : Conditions générales

1. *Suspension et exclusion :* Le soumissionnaire retenu ne peut faire l'objet d'une exclusion, d'une suspension ou d'une décision d'inéligibilité à l'attribution d'un contrat par le gouvernement des États-Unis.
2. *Certification de la rémunération des cadres :* La FAR 52.204-10 exige que la POA, en tant qu'entrepreneur principal pour les contrats du gouvernement fédéral américain, communique les niveaux de rémunération des cinq cadres dirigeants des sous-traitants les mieux rémunérés au système de rapport sur les subventions du Federal Funding Accountability and Transparency Reporting System (FSRS).
3. *Décret sur le financement du terrorisme* : Il est rappelé au contractant que les décrets et les lois des États-Unis interdisent les transactions et la fourniture de ressources et de soutien aux personnes et aux organisations associées au terrorisme. Il est de la responsabilité juridique du contractant/bénéficiaire de veiller au respect de ces décrets et lois. Les bénéficiaires ne peuvent pas s'engager ou fournir des ressources ou un soutien aux personnes et organisations associées au terrorisme. Il est interdit de fournir un soutien ou des ressources à des personnes ou à des entités figurant sur la [liste](https://www.un.org/securitycouncil/content/un-sc-consolidated-list) [des ressortissants spécialement désignés et des personnes bloquées](https://sanctionssearch.ofac.treas.gov/) tenue par le Trésor américain, le [système de gestion des adjudications](https://sam.gov/) ou la [liste des désignations de sécurité des Nations unies](https://www.un.org/securitycouncil/content/un-sc-consolidated-list).
4. *Traite des personnes :* La traite des personnes est interdite au contractant (telle que définie dans le Protocole additionnel à la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants), l'obtention de services sexuels tarifés et le recours au travail forcé pendant la durée du présent marché.
5. *Certification et divulgation concernant les paiements destinés à influencer certaines transactions fédérales :* Le soumissionnaire certifie qu'il est actuellement en conformité avec la FAR 52.203-11, Certification and Disclosure Regarding Payment to Influence Certain Federal Transactions, et qu'il continuera à s'y conformer.
6. *Conflit d'intérêt organisationnel :* Le soumissionnaire certifie qu'il se conformera à la partie 9.5 de la FAR, intitulée " Conflit d'intérêts au sein de l'organisation ". Le Soumissionnaire certifie qu'il n'a pas connaissance d'informations concernant l'existence d'un conflit d'intérêts organisationnel potentiel. Le soumissionnaire certifie en outre que s'il a connaissance d'informations relatives à l'existence possible d'un conflit d'intérêts, il fournira immédiatement à la POA une déclaration décrivant ces informations.
7. *Interdiction des installations séparées :* Le soumissionnaire certifie qu'il est en conformité avec la FAR 52.222-21, Prohibition on Segregated Facilities.
8. *Égalité des chances :* Le soumissionnaire certifie qu'il ne pratique aucune discrimination à l'encontre des employés ou des candidats à l'emploi en raison de l'âge, du sexe, de la religion, du handicap, de la race, de la croyance, de la couleur ou de l'origine nationale.
9. *Droit du travail :* Le soumissionnaire certifie qu'il respecte toutes les lois locales sur le travail.
10. *Règlement sur les acquisitions fédérales (FAR) :* Le soumissionnaire certifie qu'il connaît la [Federal Acquisition Regulation (FAR)](https://www.acquisition.gov/) et qu'il n'enfreint pas les certifications requises dans les clauses applicables de la FAR, y compris, mais sans s'y limiter, les certifications relatives au lobbying, aux pots-de-vin, à l'égalité des chances en matière d'emploi, à l'action positive et aux paiements destinés à influencer les transactions fédérales.
11. *Conformité des employés :* Le soumissionnaire garantit qu'il exigera de tous les employés, entités et personnes fournissant des services dans le cadre de l'exécution d'un bon de commande de l'AOP qu'ils se conforment aux dispositions du bon de commande et à toutes les lois fédérales, nationales, locales et réglementaires en rapport avec le travail associé à ce bon de commande.

En soumettant une proposition, les candidats acceptent de se conformer pleinement aux conditions susmentionnées et à toutes les clauses applicables du gouvernement fédéral américain contenues dans le présent document et devront signer ces déclarations et certifications au moment de l'attribution du marché.

**FIN DE L'APPEL À PROPOSITIONS**